

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT À LA MÉDIATHÈQUE DU
PLESSIS TRÉVISE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs dans la médiathèque du Plessis-Tréville lors des jours de forte affluence du 3 décembre 2019 au 30 juin 2020 inclus ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de créer un emploi non permanent ;

DECIDE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/11/19
Accusé réception le	28/11/19
Numéro de l'acte	DC2019/760
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc114275-AU-1-1

ARTICLE 1 : L'emploi non permanent suivant est créé pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein de la médiathèque du Plessis-Trévisé :

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération Calculée sur la base de :
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque du Plessis Trévisé	1 poste à TNC (6h30 les mercredis et samedis soit 13h par semaines)	7 mois	Indice brut 348 (correspondant au 1er échelon de la grille des adjoints du patrimoine)

ARTICLE 2 Copie de la présente décision sera adressée à :

:

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 26 novembre 2019.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/11/19
Accusé réception le	28/11/19
Numéro de l'acte	DC2019/760
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190925-lmc114275-AU-1-1